

Compte rendu de la séance du samedi 11 décembre 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Lucien FILLIAS

Ordre du jour:

- ADUHME
- Contrat de location Salle Polyvalente - Mise à jour des tarifs
- Devis élagage pour tilleuls
- Déplacement du panneau d'entrée de bourg
- Création d'un poste d'adjoint spécial pour lien avec la SCIC
- Adressage (délibération reportée au prochain conseil)
- Heures supplémentaires pour employés
- Dons divers
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Mise à jour des tarifs de la salle polyvalente (2021_12_01)

Le second adjoint, Alain CHAMBONNET, présente au Conseil Municipal une version clarifiée des tarifs pour la location de la salle des fêtes, par rapport à la version précédente, ainsi que les modifications du contrat de location concernant le recyclage des déchets.

L'installation d'un compteur EDF est prévu afin de faciliter la tarification au juste prix.

Tarifs appliqués :

Forfait week-end (Habitants de Cros)	150 €	
Forfait week-end (Habitants Extérieurs)	250 €	
Journée (Habitants de Cros)	100 €	
Journée (Habitants Extérieurs)	150 €	
Associations extérieures – Festif	Tarifs ci-dessus (extérieurs)	
Associations de la commune	Gratuit	
Activité commerciale (la journée)	200 €	
Événementiel Personne Morale	590 €	
Association extérieure (journée) – Culturel ou sportif	Gratuit	
Option Forfait ménage à la réservation	150 €	

Electricité :

Consommation x tarif en vigueur

Caution

Caution Matériel (en cas de casse ou dégradation)	700 €	
Caution Ménage (pour ménage non fait à la remise des clés)	150 €	

La proposition est adoptée à l'unanimité du Conseil.

Elagage des Tilleuls route de Léoty (2021_12_02)

Un devis pour l'élagage des Tilleuls situés route de Léoty a été demandé par la commune à l'entreprise Elite Elagage. Cette dernière propose la mise en sécurité des tilleuls, la sécurisation de la zone ainsi que la conservation et le bien-être des arbres au moyen d'une taille sanitaire, d'une taille sévère, et d'une taille d'éclaircie, pour un montant de 1750€ HT.

Le Conseil Municipal approuve le devis à l'unanimité, au regard de l'importance patrimoniale des tilleuls, et de la sécurité des riverains. Les travaux pourront commencer fin décembre, à la meilleure période pour la taille des arbres.

Adhésion à l'ADUHME (2021_12_03)

Objet : Approbation de la convention avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour le partage du financement de la cotisation annuelle à l'Aduhme

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et les communes qui composent l'intercommunalité disposent d'un patrimoine bâti non négligeable et dont le poids des dépenses d'énergie n'est pas sans conséquence sur leur budget de fonctionnement. Pour tâcher de réduire cette charge, répondre aux enjeux du Décret tertiaire tout en améliorant le confort d'usage des équipements bâtis publics, des projets de rénovation énergétique sont en cours de réflexion. Plusieurs communes ont exprimé le souhait de s'associer l'expertise de l'Aduhme, dans leur démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine ou leur projet de productions de chaleur ou d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Il est rappelé que l'Aduhme est l'agence locale des énergies et du climat. Cette association de loi 1901, à but non lucratif, créée en 1996 par des collectivités locales et acteurs publics du territoire, a pour but :

- de développer des actions d'animation auprès des consommateurs non domestiques dans des actions de recherche de sobriété et d'efficacité énergétiques, de recours aux énergies renouvelables ;
- d'accompagner les acteurs et décideurs locaux dans la définition et mise en œuvre de politiques et de programmes d'actions visant l'énergie durable... afin de réduire les coûts financiers et environnementaux, lutter contre le dérèglement climatique et plus généralement, participer au développement et à l'aménagement durable des territoires (*article 2 des statuts*).

Elle propose pour l'ensemble des collectivités adhérentes le déploiement du Conseil en énergie partagé (CEP) : ce dispositif consiste à mutualiser, entre plusieurs collectivités, une expertise technique en vue d'établir un profil énergétique patrimonial, de définir une feuille de route d'amélioration de la performance énergétique et d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des actions et travaux.

Considérant que l'adhésion à l'Aduhme par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense permettra à ses communes membres de bénéficier de ses outils et accompagnements, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité que le montant total de l'adhésion soit partagé entre l'EPCI et les communes. Une convention a ainsi été validée par le conseil communautaire, pour définir les modalités du partage du coût d'adhésion, comme suit :

- 50 % du montant total par l'EPCI ; (soit 20 020 € x 50% = 10 010€)
- 50 % du montant total par les communes (soit 20 020 € x 50% = 10 010 €)

La base de calcul de la cotisation est le recensement INSEE de la population totale en année n-1. Le montant de la cotisation est arrondi à l'euro inférieur.

Coût de l'adhésion à l'Aduhme pour 2022 : 132€ (soit 10 010€ / nb d'habitants total de la communauté de communes (13 040) x nb d'habitants de Cros (172)

La part à payer par chaque commune pour l'année N sera définie au prorata de la population totale de l'année N-1. Elle sera donc amenée à évoluer chaque année en fonction des chiffres de population.

Après lecture du projet de convention, Monsieur le Maire propose au conseil de valider la participation communale et la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **De verser à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense la participation communale au montant annuel d'adhésion à l'Aduhme, tel que définie ;**
- **De valider la convention entre l'EPCI et la commune pour le partage de la cotisation financière annuelle, annexée à la présente délibération ;**
-

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour son application.

Vote de crédits supplémentaires - cros (2021_12_04)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	8000.00	
6573	Subv. fonct. Organismes publics	-8000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Déplacement d'un panneau d'entrée de bourg (2021_12_05)

Monsieur le Maire expose qu'un aménagement étant prévu à l'entrée du bourg depuis Bort les Orgues, il est nécessaire de déplacer le panneau d'entrée du bourg. En effet, l'aménagement prévoit une traversée de route afin de se rendre à la ferme solaire et au cimetière depuis le parking. Une traversée de route doit impérativement se trouver à l'intérieur d'un bourg. Ce déplacement permettrait d'installer la traversée.

Le coût du déplacement serait à la charge du département. En contrepartie, la commune se verrait attribuer une partie de voirie communale supplémentaire du fait du déplacement du panneau.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Révision de loyer Association Aventurine (2021_12_07)

M. Le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie de l'Association l'Aventurine qui occupe les locaux de l'école pour son activité et demande la suppression de son loyer mensuel de 100€. A leur arrivée il avait été convenu d'un montant de loyer permettant de rembourser les travaux effectués pour leur installation, et la pose de radiateurs spécifiques.

Après concertation, les travaux étant à présent remboursés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réduire le montant du loyer à 50€ par mois.

Heures supplémentaires (2021_12_08)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer des heures supplémentaires payées uniquement pour l'adjoint technique et uniquement pour les opérations de viabilité hivernale. Toutes les autres heures supplémentaires seront récupérées.

Vote de crédits supplémentaires - cros (2021_12_09)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-2000.00	
6413	Personnel non titulaire	2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Don de l'association de gymnastique Bagnolaise

L'association de Gymnastique Bagnolaise souhaite faire un don à la commune de 50€ sous la forme d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, en remerciement du prêt de la salle des fêtes en 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter ce don.

Don de HP&T à la commune

L'association Histoire Patrimoine & Terroir souhaite verser à la commune la somme de 1775€, sous la forme d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, pour participer aux frais des travaux de restauration de la châsse de l'Eglise.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter ce don.

Délégation supplémentaire à un conseiller municipal

M. le Maire énonce qu'il est nécessaire de déléguer une personne afin de faire le lien avec les organismes participants à la SCIC.

Le conseiller municipal Alain LENAUD est désigné pour prendre cette délégation.

Questions diverses :

- Colis des anciens :

Au regard de la situation actuelle, le conseil décide d'annuler cette année encore le traditionnel repas des anciens, et de remettre des colis aux aînés de la commune.

- "Ma commune au naturel"

La commune a reçu la récompense "Ma commune au Naturel" grâce à l'entretien général de la commune, à son implication pour le cimetière, et l'entretien bénévole autour de l'église.

- Courrier de Mme VIDAL pour la réfection d'un chemin forestier afin de lui permettre d'acheminer le bois de ses parcelles aux plateformes. Le conseil estime que la partie la plus détériorée étant dans le Cantal, il ne peut pas envisager de tels travaux.